

Charte G2E Créateurs

**1 - G2E Créateurs – Mentors - Mentorés**

**1-1 – G2E Créateurs**

Grandes Ecoles Entrepreneurs (« **G2E** ») est une association régie par la loi de 1901, siège social 10 avenue d’Iéna -75016- Paris, qui regroupe les associations d’anciens élèves ou « **Alumni** » d’un certain nombre de « grandes écoles » et dont l’objectif est essentiellement centré sur l’entrepreneuriat et l’assistance aux entrepreneur(e)s qu’ils ou elles soient créateur(trice)s, startupeur(e)s, repreneur(e)s etc….

Ces Alumni sont des personnes de tous âges et de toutes compétences, cadres, dirigeants, professionnels, consultants ou autre -en activité ou en retraite- et d’univers, profils et horizons les plus variés couvrant l’ensemble des domaines de la vie économique, des fonctions et besoins au sein d’une entreprise.

G2E a créé en son sein le club ou département dénommé **G2E Créateurs** (« **G2EC**») afin de mettre ces Alumni, sur la base du volontariat et du bénévolat, à la disposition des créateur(trice)s et startupeur(e)s et ce, à quelque stade de leur création qu’ils ou elles soient afin de leur apporter un soutien ainsi que des réponses immédiates et pratiques à toutes leurs problématiques.

**1-2 – Mentors - Mentorés**

Les « **Mentoré(e)s** » sont tout(e)s les entrepreneur(e)s, créateur(trice)s et startupeur(e)s, diplômé(e)s ou non des écoles membres de G2E, domicilié(e)s ou résident(e)s en France ou à l’étranger, logé(e)s ou non au sein d’un incubateur, accélérateur ou autre.

Les « **Mentors** » sont des Alumni volontaires qui répondront à des questions ponctuelles posées par les Mentoré(e)s.

G2EC favorise et organise la rencontre entre les Mentoré(e)s et les Mentors.

**2 - La plateforme TeamMeet-G2EC**

La rencontre ou le « matching » entre les populations des Mentors et des Mentoré(e)s sera gérée par la plateforme TeamMeet-G2EC (la « **Plateforme** »).

Les Mentorés poseront leurs questions et la Plateforme proposera, le cas échéant, un ou une Mentor pour y répondre ; si ce dernier ou cette dernière ne peut ou ne veut pas répondre, la Plateforme proposera alors un(e) autre Mentor ou informera le ou la Mentoré(e) de l’absence de Mentor susceptible de répondre à la question.

**3 - Relations Mentors - Mentoré(e)s**

**3-1 – Bénévolat TeamMeet G2EC**

L’accès à la plateforme TeamMeet-G2EC par les Mentoré(e)s est gratuit.

Les Mentors ne percevront aucune rémunération pour leurs réponses aux questions des Mentoré(e)s adressées par l’intermédiaire de la Plateforme.

**3-2 – Réponses des Mentors**

Le ou la Mentor essaiera de répondre (la « **Réponse** ») aux questions des Mentoré(e)s selon ses connaissances empiriques et son expérience et ce, sous l’expresse réserve des dispositions de l’article 4 ci-après.

Tout(e) Mentor pourra refuser d’apporter une Réponse à toutes questions de quelque nature que ce soit de la part d’un(e) Mentoré(e) ; le Mentor n’aura pas à justifier ou motiver son refus.

**3-3 – Autres relations Mentors-Mentoré(e)s**

Un(e) Mentor et un(e) Mentoré(e) feront leur affaire personnelle de toutes relations directes, notamment sans implication ni responsabilité aucune de quelque nature que ce soit de G2E ou TeamMeet, qu’ils ou elles développeraient, le cas échéant, à la suite de leur rencontre par l’intermédiaire de la Plateforme.

**4 – Responsabilité du ou de la Mentor**

Il est expressément reconnu et accepté par tou(te)s Mentoré(e)s :

* que le ou la Mentor ne fait part dans ses Réponses que de ses connaissances empiriques et son expérience et ne peut en aucun cas être considéré comme un conseil ou consultant professionnel, réglementé ou non ;
* qu’en aucun cas un ou une Mentor ne pourra être tenu(e) responsable directement ou indirectement de l’utilisation totale ou partielle par les Mentoré(e)s des Réponses, ou partie desdites Réponses, ou de toute interprétation desdites Réponses, données par un(e) Mentor ainsi que de toutes les conséquences directes ou indirectes de cettedite utilisation totale ou partielle.

**5 - Confidentialité**

Le ou la Mentor s’engage à conserver la confidentialité pendant une durée d’un an sur les informations communiquées par le ou la Mentoré(e) lors de leurs échanges par l’intermédiaire de la Plateforme.

De même, le ou la Mentoré(e) s’engage à conserver la confidentialité pendant une durée d’un an sur la teneur des Réponses ou les informations contenues dans les Réponses du ou de la Mentor.

Néanmoins, ne seront pas couverte par la confidentialité :

i. les informations qui sont généralement accessibles au public ou connues du public à la date de leur divulgation sans aucune violation du présent engagement de confidentialité ;

ii. les informations qui étaient déjà légitimement en possession de celui qui reçoit ladite information.

**= = = = = = = = =**